



## Un employé a le VIH-sida? Pas d'inquiétude, tout va bien!

Il est tout à fait sain et sans danger de côtoyer une personne vivant avec le VIH-sida.

Le VIH-sida fait rarement la une de l'actualité, mais il est toujours bien présent dans la société.

**Environ 20 000 personnes vivent avec le VIH au Québec.**

**Ces personnes peuvent travailler, étudier et être des membres actifs de notre société.**

### **Qu'est-ce que le VIH?**

Virus de l'immunodéficience humaine. Ce virus attaque le système immunitaire de la personne qui en est atteinte.

### **Qu'est-ce que le sida?**

Syndrome d'immunodéficience acquise. C'est le stade avancé de l'infection au VIH. Lorsque le système immunitaire n'est plus capable de combattre les infections, on pose un diagnostic du syndrome d'immunodéficience acquise, couramment appelé le sida.

### **Nous sommes là...**

Si une situation problématique concernant le VIH se produisait chez vous, sachez que l'équipe du BLITS peut intervenir auprès de votre personnel ou vous aider à trouver une solution.

N'hésitez pas à faire appel aux professionnels du BLITS. C'est en s'informant qu'on peut éliminer les craintes déraisonnables liées au VIH-sida. **Toutes les demandes sont traitées avec confidentialité.**



819 758-2662 • 819 478-7937 • 1 866 758-2662  
[www.blits.ca](http://www.blits.ca)

# Parlons-en!



# Les nouvelles sont bonnes!

Dans la vie quotidienne, il n'y a pas de risque de transmission du VIH-sida.

Contrairement au virus de la grippe ou de la varicelle, par exemple, le VIH-sida ne survit ni dans l'air ni dans l'eau.



## Donner la main, parler et partager... Ça ne rend pas malade!

Impossible de contracter la maladie par le simple fait de :

- Parler ou manger avec une personne atteinte du VIH ou lui serrer la main
- Tousser ou éternuer
- S'asseoir sur un siège de toilette ou s'abreuver à une fontaine
- Partager un même espace de travail (ordinateur, téléphone, outils, etc.)
- Toucher ou partager une fourchette, une cuillère, une tasse ou de la nourriture
- Partager des espaces communs
- Manger à la cafétéria avec une personne infectée

Il est tout à fait possible de maintenir en emploi une personne vivant avec le VIH et de partager le même milieu de travail sans aucun risque pour l'ensemble du personnel.



# Accordez votre soutien

- Rappelez-vous que les personnes vivant avec le VIH sont des personnes à part entière et qu'elles ont les mêmes droits que vous!
- La discrimination est interdite sur le marché du travail!
- Vous ne pouvez congédier, rétrograder ou refuser d'embaucher une personne séropositive!
- Un dossier médical est strictement confidentiel, il est normal que vous n'y ayez pas accès!
- Une personne vivant avec le VIH n'est pas tenue de dévoiler son statut à un employeur lors de l'embauche ni à aucun autre moment. C'est un renseignement **strictement confidentiel!**
- Pour éviter l'infection par le VIH, l'hépatite B ou C ou toute autre maladie transmissible, prenez les précautions universelles : portez des gants, préconisez le lavage des mains chaque fois que vous entrez en contact avec des liquides corporels ou des matières fécales, etc.
- Quelle que soit la situation et quelle que soit la personne concernée, agissez respectueusement et avec discernement.